

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

SEPTEMBRE 2017- AOUT 2018.

Approuvé le 23 octobre 2018

1. BASE LEGALE

- 1° Les articles 6, 7, 107 et 149 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée à ce jour ;
- 2° L'arrêté royal du 3 novembre 2001 relatif au Conseil fédéral de police (*M.B.*, 20.11.2001), modifié par les arrêtés royaux du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et 3 décembre 2006 (*M.B.*, 20.12.2006) ;
- 3° L'arrêté royal du 26 octobre 2001 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police, modifié par l'arrêté royal du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et l'arrêté royal du 13 février 2007 (*M.B.*, 5.03.2007) ;
- 4° L'arrêté royal du 10 février 2008 portant désignation de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.03.2008) ;
- 5° L'arrêté royal du 28 décembre 2011 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 30.12.2011) ;
- 6° L'arrêté royal du 3 octobre 2012 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 15.10.2012) ;
- 7 L'arrêté royal du 15 décembre 2013 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 10.01.2014) ;
- 8 L'arrêté royal du 29 juin 2014 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 17.07.2014) ;
- 9° L'arrêté royal du 12 juillet 2015 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 27.07.2015) ;
- 10° L'arrêté royal du 8 juin 2016 portant renouvellement des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.07.2016) ;
- 11° L'arrêté royal du 21 juillet 2016 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 10.08.2016) ;
- 12° L'arrêté royal du 4 mai 2018 portant désignation et renouvellement de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 14.05.2018).

2. COMPOSITION DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE AU COURS DE LA PERIODE CONCERNEE

Art. 6, LPI.	<u>Titulaire au cours de la période concernée</u>	<u>Date du remplacement</u>
1° un président	Willy BRUGGEMAN	
2° a) un représentant du ministre de l'Intérieur	Eddy BAELEMANS	
2° b) un représentant du ministre de la Justice	Bart DOMBRET (SAT Justice)	
3° un procureur général	Ignacio DE LA SERNA	
4° un gouverneur	Lodewijk DE WITTE Gilles MAHIEU	10 janvier 2018
5° le procureur fédéral	Frédéric VAN LEEUW	
6° un procureur du Roi	Anne-Marie GEPTS	
7° un juge d'instruction	Isabelle PANOU	
8° trois bourgmestres	Anne BARZIN Françoise PIGEOLET WIM DRIES Philippe PIVIN	4 mai 2018
9° le commissaire général de la police fédérale	Catherine DE BOLLE Claude FONTAINE a.i. Marc DE MESMAEKER	2 mai 2018 15 juin 2018
10° un chef de corps de la police locale	Marc GARIN Michel GOOVAERTS	12 octobre 2017
Secrétaire (SAT Intérieur)	Carine VANDEVELDE	

Au cours de cette période d'activités :

- un arrêté royal daté du 4 mai 2018 a renouvelé le mandat du Procureur Général, Monsieur Christian DE VALKENEER en tant que membre suppléant du Conseil Fédéral de police pour une période 4 ans à compter du 3 octobre 2016 ;
- ce même arrêté a désigné Monsieur Serge MUYTERS, chef de corps de la police d'Anvers pour un mandat de quatre ans, en tant que membre suppléant du Conseil Fédéral de police, à dater du 12 octobre 2017 ;
- ce même arrêté a désigné Monsieur Lodewijk DE WITTE, gouverneur de la province de Brabant flamand pour un mandat de quatre ans, en tant que membre suppléant du Conseil Fédéral de police, à dater du 10 janvier 2018 ;
- ce même arrêté a désigné Monsieur Guido VERMEIREN, procureur du Roi du Limbourg, Monsieur Olivier ANCIAUX, juge d'instruction à Bruxelles, Monsieur Bernard CLERFAYT, bourgmestre de Schaerbeek et Monsieur Jean-Marie CHEFFERT, bourgmestre de Ciney, pour un mandat de quatre ans, en tant que membre suppléant du Conseil Fédéral de police à dater du 4 mai 2018.

3. LES COMPETENCES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

Les missions légales du Conseil Fédéral de police sont les suivantes:

- 1° évaluation globale du fonctionnement et de l'organisation de la police fédérale et des services de police locale ;
- 2° émettre un avis concernant le projet de plan national de sécurité ;
- 3° évaluer régulièrement l'exécution du plan national de sécurité ;
- 4° émettre des avis aux ministres de l'Intérieur et de la Justice ;
- 5° émettre un avis au sujet de la désignation et du renouvellement du mandat du commissaire général et des directeurs généraux de la police fédérale. Concernant l'inspecteur général, il convient de signaler que, depuis la loi 15 mai 2007 sur l'Inspection générale et portant dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, et plus particulièrement son article 28 qui a abrogé l'article 149 de la LPI, le Conseil Fédéral ne dispose plus d'une compétence d'avis relative à l'AIG.
- 6° Dans leur circulaire du 1er décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont chargé le Conseil Fédéral de police d'un rôle stimulant concernant l'application (et l'évaluation biennale) de cette circulaire.

4. APERCU DES ACTIVITES PENDANT LA PERIODE CONCERNEE

Le Conseil Fédéral de police s'est réuni les 5 septembre 2017, 17 octobre 2017, 14 novembre 2017, 23 janvier 2018, 27 mars 2018 et le 19 juin 2018.

Le Conseil a :

- envoyé à l'attention des Ministres JAMBON et GEENS un courrier en date du 12 septembre 2017 relatif à l'avis du Conseil Fédéral de police quant à la désignation du nouveau directeur général de la direction générale de la Police administrative ;
- envoyé à l'attention du Ministre JAMBON un courrier en date du 3 octobre 2017 relatif à un avis complémentaire du Conseil Fédéral de police quant à l'avant-projet de loi sur la création du DAB pour lequel le Ministre avait en date du 31 mars 2017 sollicité l'avis du Conseil Fédéral de police ;
- envoyé à l'attention du Ministre JAMBON un courrier en date du 26 octobre 2017 en réponse à la demande d'avis émanant du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur relative à l'avant-projet de loi modifiant la loi sur la fonction de police en vue de régler l'utilisation de caméras par les services de police, ainsi que la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance ;
- envoyé à l'attention des Ministres JAMBON et GEENS un courrier en date du 19 février 2018 relatif à la problématique d'un problème de capacité persistant à la police fédérale.
- envoyé à l'attention des Ministres JAMBON et GEENS un courrier en date du 23 mai 2018 relatif à l'avis du Conseil Fédéral de police relatif à la désignation du nouveau commissaire général de la police fédérale ;
- envoyé à l'attention des Ministres JAMBON et GEENS un courrier en date du 23 mai 2018 relatif à la future procédure de sélection pour le mandat de commissaire général.

En outre, le Conseil Fédéral de police :

- a pris connaissance du suivi et des recommandations générales de la commission parlementaire ' Attentats' ;
- a reçu l'avis de la commission de sélection relatif à la désignation du nouveau commissaire général et a remis un avis favorable ;
- a approuvé le rapport annuel période 'septembre 2016-août 2017' ;
- a reçu une nouvelle présentation du dossier PNS quant à son suivi, et ce, dans le cadre de son évaluation;
- a pris connaissance du rapport COC- signalements ;
- a reçu une information quant au suivi de la note cadre sécurité intégrale ;
- a examiné une note du gouverneur DE WITTE quant à la problématique du financement de la police et au manque d'effectifs et aux problèmes d'appuis pouvant être délivrés par la police fédérale aux zones de police ;
- a rassemblé un maximum d'informations utiles en vue de pouvoir pour fin 2018 faire une évaluation de l'optimalisation de la police fédérale (article 45 de l'AR 'Optimalisation') ;
- a pris note que la note cadre sécurité intégrale a fait l'objet de discussions au sein du groupe d'experts note-cadre et a été présenté à la conférence ministérielle et que le prochain rapport est prévu début 2019 ;
- a reçu une présentation par la CPPL des conclusions de son rapport relatif à l'optimalisation des services de police .

Experts consultés par le Conseil au cours de la période d'activités:

- Anne LAEVENS - SPF Int DGSP
- Aurore SONON - CG
- Hilde VANDEVOORDE- Magistrate fédérale
- Eric UYTTERSROT- AIG
- Johan DE VOLDER- AIG
- Ingrid GODART- Justice- Parquet général de Mons
- Valérie KEUTERICKX - police fédérale- CG
- Marylou NIVARLET- police fédérale- CG
- Sven VERMEIREN - police fédérale
- Hervé NOWE- police fédérale-DGA
- Nicolas PAELINCK- CPPL
- Serge MUYTERS- CPPL
- Eric WAUTERS – CPPL
- Vincent LECHIEN- stagiaire judiciaire
- Nicolas BALANT- stagiaire judiciaire
- Thierry GILLIS - AIG
- Tine DE LILE - ZP Anvers
- Ingrid VERHOEVEN - ZP Namur
- Thierry MAURER – ZP Namur

Bruxelles le, 23 octobre 2018

La secrétaire,

Carine VANDEVELDE